



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances  
**Office du personnel de l'Etat**

Service des ressources humaines

## DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.77	1.1.2009	1.7.77

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
<b>Statisticien spécialiste-statisticienne spécialiste</b>	2.08.004
2. But de la fonction	
Procéder à des études en matière économique; concevoir, élaborer et analyser des statistiques.	
3. Description de la fonction	
La fonction implique notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'application d'éléments de théorie économique pour mener à chef des analyses économiques;</li> <li>- l'élaboration d'études économiques diverses (plan de travail, rassemblement de documentation, choix de méthodes d'analyse, analyse proprement dite, coordination et contrôle des travaux présentation des résultats);</li> <li>- la conception, la préparation et l'organisation d'enquêtes statistiques;</li> <li>- le contrôle, l'interprétation et la présentation des résultats;</li> <li>- l'application de modèles économétriques et de procédures statistiques permettant de représenter les phénomènes économiques;</li> <li>- l'essai de méthodes de sondage et d'analyse statistique et des conseils sur leur utilisation;</li> <li>- l'analyse et la mise en forme de données en vue de la programmation et du traitement électronique;</li> <li>- la rédaction de rapports et d'articles;</li> <li>- la participation à des séminaires et à des groupes de travail;</li> <li>- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.</li> </ul>	
4. Exigences de la fonction	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	M	C	J	A	H	Cl. max. 20
Points	58	13	57	5	50	Total 183